

**Règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des jeux accessible
par internet dénommé « HEROIC EXPLORATION »**

NOR : FDJJ1911211X

**Article 1er
Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de La Française des jeux accessibles par internet et par téléphone mobile, ainsi que du règlement du jeu accessible par internet dénommé « SUPER JACKPOT » fait le 29 août 2017, dont les dispositions s'appliquent à l'offre de jeux décrite à l'article 2 du présent règlement.

Les prises de jeu sur internet pour le jeu « HEROIC EXPLORATION » seront, en principe, possibles à compter du 5 décembre 2019. Si la date du 5 décembre 2019 ne pouvait être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site Internet www.fdj.fr.

**Article 2
Participation aux jeux « HEROIC EXPLORATION » et « SUPER JACKPOT »**

La participation au jeu « HEROIC EXPLORATION » implique la participation au jeu « SUPER JACKPOT », régi par son propre règlement visé à l'article 1^{er} du présent règlement. Les jeux « HEROIC EXPLORATION » et « SUPER JACKPOT » sont obligatoirement commercialisés ensemble et constituent une offre commune de jeux dont le prix de vente est fixé à 1 € et se décompose comme suit :

- 0,97€ pour le jeu « HEROIC EXPLORATION »
- 0,03€ pour le jeu « SUPER JACKPOT ».

En jouant à « HEROIC EXPLORATION », le joueur dispose d'une participation au jeu « SUPER JACKPOT », le prix unitaire de cette participation étant de 0,03€.

**Article 3
Emissions d'unités de jeu et prix du jeu « HEROIC EXPLORATION »**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 800 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 0,97€.

Article 4
Lots du jeu « HEROIC EXPLORATION »

Pour chaque bloc d'unités de jeu, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
1 lot de	10 000 €	10 000 €
1 lot de	5 000 €	5 000 €
1 lot de	1000 €	1000 €
1 lot de	500 €	500 €
3 lots de	150 €	450 €
5 lots de	100 €	500 €
30 lots de	50 €	1500 €
400 lots de	20 €	8 000 €
25 000 lots de	10 €	250 000 €
10 040 lots de	5 €	50 200 €
77 000 lots de	2 €	154 000 €
77 570 lots de	1 €	77 570 €
190 052 lots formant un total de		558 720 €

Le montant des lots indiqués dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains au sein de la même unité de jeu.

Article 5
Description du jeu « HEROIC EXPLORATION »

5.1. Le joueur valide sa mise en cliquant sur le bouton « JOUEZ 1 € ». La mise est débitée sur les disponibilités de son compte FDJ®. Si, pour une raison quelconque, le joueur ne peut pas voir tout ou partie du déroulement de son unité de jeu à quelque moment que ce soit après que sa mise a été débitée, il pourra en vérifier le caractère gagnant ou perdant en consultant la dernière unité de jeu enregistrée dans son historique de jeu.

- 5.2. Le joueur sélectionne l'un des trois personnages présents sur l'écran de jeu et portant les noms suivants : « Goro » ; « Altar » ; « Jade ». Le personnage sélectionné n'influence pas les symboles apparaissant dans la matrice conformément au sous-article 5.3.
- 5.3. Le joueur clique sur le bouton « GO », faisant apparaître l'unité de jeu. L'unité de jeu est représentée à l'écran par quatre lignes composées de quatre cases par ligne. L'élément contenu dans chacune des cases est un symbole. Il y a en tout 16 symboles à découvrir.
- 5.4. Si, dans les 16 cases, le joueur découvre l'une des combinaisons gagnantes de 4 symboles identiques ou de 3 symboles identiques et d'un symbole « chance », alignés horizontalement, verticalement ou en diagonale, le joueur gagne le(s) montant(s) associé(s), conformément au tableau des gains représenté sur l'écran de jeu.

Si le joueur découvre plusieurs combinaisons gagnantes alignées horizontalement, verticalement, et/ou en diagonale il gagne la somme des gains associés à chaque combinaison gagnante.

- 5.5. Le symbole « chance », tel que représenté sur l'écran des règles du jeu, est un symbole qui permet de compléter une ou plusieurs combinaison(s) de trois symboles identiques alignés verticalement, horizontalement ou en diagonale. S'il est aligné avec une ou plusieurs combinaison(s) de trois symboles identiques, il permet de former une ou plusieurs combinaison(s) gagnante(s) telle(s) que représentée(s) sur l'écran des règles du jeu et de remporter le ou les gain(s) associé(s) dans la limite des montants des lots indiqués dans le tableau de lots prévu à l'article 4.
- 5.6. Si le joueur découvre un symbole « point d'interrogation » parmi les 16 symboles découverts, il multiplie le ou les gain(s) précédemment obtenu(s) conformément aux sous-articles 5.4. et 5.5. Le symbole « point d'interrogation » ne peut être découvert qu'en association avec une ou plusieurs combinaisons gagnantes définies au sous-article 5.4. Le symbole « point d'interrogation » se retourne afin de dévoiler au joueur le coefficient multiplicateur de son ou de ses gain(s) dans la limite des montants des lots indiqués dans le tableau de lots prévu à l'article 4. Le coefficient multiplicateur peut être un « X2 » ou un « X3 » ou un « X4 » ou un « X5 » ou un « X10 ». Il n'y a pas de multiplication possible avec d'autres chiffres que ceux indiqués ci-dessus.

- 5.7. L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 7 juin 2019

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI